

**RAPPORT DE GESTION 2021**  
**MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN**

## Sommaire

A. Faits marquants de l'année 2021 .....	3
1. Le changement de responsable de la MIG .....	3
2. Autres faits marquants .....	3
3. Evènement post clôture .....	3
B. Analyse des résultats .....	4
1. Affiliés et adhérents .....	4
2. Cotisations et fonds de solidarité .....	5
4. Ratios P/C .....	7
5. Répartition de la consommation médicale par poste de prestations .....	9
6. Autres produits techniques et provisions pour participation aux excédents .....	11
7. Placement et produits financiers .....	12
8. Autres charges techniques .....	12
9. Résultat de l'exercice .....	13
C. Analyse du bilan et de la situation financière .....	13
1. Fonds propres et proposition d'affectation du résultat .....	13
2. Placements .....	16
D. Perspectives 2022 .....	17
E. Autres informations .....	17
1. Entreprises souscriptrices .....	17
2. Conventions passées avec d'autres organismes .....	17
2.1 Convention CETIP .....	17
2.2. Convention avec les entreprises souscriptrices des contrats .....	17
3. Mandats et fonctions des administrateurs au 31 décembre 2021 .....	18
4. Sommes versées aux administrateurs en 2021 .....	19
5. La rémunération du dirigeant opérationnel .....	19

## A. Faits marquants de l'année 2021

### 1. Le changement de responsable de la MIG

En février 2021, la responsable de la MIG a démissionné. Elle a été remplacée en juin 2021 et la nouvelle responsable de la MIG occupe ce poste à mi-temps.

### 2. Autres faits marquants

Après 2020, première année Covid, 2021 a continué à être marquée par des confinements successifs, la Mutuelle s'est organisée en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses clients et bénéficiaires (télétravail, mails, etc.).

**Résultat 2021** : le résultat est en baisse de 83%. Il passe de 262k€ en 2020 à 44k€ en 2021.

Cette baisse est principalement due à la hausse des prestations pour 291k€, à la mise en place de l'assistance Mutuaide dont le coût est de 78k€ et des factures de fonctionnement Gan assurances (52k€), Groupama Gan Vie (156k€) et le frais d'intérim (53k€).

**Le déploiement de la réforme du « 100% santé »** : Cette réforme mise en place depuis 2020, a pris pleinement ses effets pour l'Optique, le Dentaire et s'est appliquée à partir de 2021 sur l'Audioprothèse.

**Taxe Covid** : L'instauration par les pouvoirs publics d'une contribution, dite "taxe Covid", touchant les organismes complémentaires d'assurances santé, d'un montant de 3.9% des cotisations soumises à la TSA, avait conduit la MIG à provisionner cette contribution (138k€) dans les comptes 2020.

Fin 2021, la MIG a réglé la contribution de l'exercice 2020 à hauteur de 92k€ (2.6%).

Le solde étant payable au 31 janvier 2022 (46k€, 1.3%). Ce solde est enregistré en PSAP dans les comptes 2021.

**Mise à disposition du réseau Sévéane** à l'ensemble des bénéficiaires de la MIG depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce dispositif permet de bénéficier de tarifs négociés et du tiers payant en optique, dentaire et audioprothèse. L'amortissement de cet investissement est prévu sur 3 exercices et débute en 2021.

**Souscription de garanties d'assistance auprès de Mutuaide** permettant à l'ensemble des bénéficiaires de la MIG d'avoir recours à ses services en cas de problème de santé.

### 3. Evènement post clôture

Les évènements constatés en ce début d'année 2022 relatifs à la guerre entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de la MIG étant donné l'absence d'expositions directes

et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touchés par les mesures de gel des avoirs.

## B. Analyse des résultats

### 1. Affiliés et adhérents

Les effectifs totaux diminuent : -297 personnes (-4%)

Cela est dû principalement au contrat obligatoire avec une diminution de 229 assurés contre 68 pour les retraités.

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Evo 2021/2020	
			En nbre	En %
Entités sous marque GAN & GG Vie	<b>4 242</b>	<b>4 456</b>	<b>-214</b>	<b>-4,8%</b>
<i>Gan Assurances</i>	1 615	1 675	-60	-3,6%
<i>Groupama Gan Vie (GG Vie)</i>	1 833	1 913	-80	-4,2%
<i>Gan Prévoyance</i>	733	806	-73	-9,1%
<i>Gan Patrimoine</i>	61	62	-1	-1,6%
SFPJ	<b>172</b>	<b>150</b>	<b>22</b>	<b>14,7%</b>
Amaline Assurances	<b>128</b>	<b>165</b>	<b>-37</b>	<b>-22,4%</b>
<b>Total Actifs - Contrat obligatoire</b>	<b>4 542</b>	<b>4 771</b>	<b>-229</b>	<b>-4,8%</b>
Rama	2 445	2 506	-61	-2,4%
Mutuelle seule	78	84	-6	-7,1%
Loi Evin	52	50	2	4,0%
Invalides	93	96	-3	-3,1%
<b>Total Maintiens de droit - Contrat facultatif</b>	<b>2 668</b>	<b>2 736</b>	<b>-68</b>	<b>-2,5%</b>
<b>Total Contrat obligatoire + Contrat facultatif</b>	<b>7 210</b>	<b>7 507</b>	<b>-297</b>	<b>-4,0%</b>

Le contrat facultatif regroupe les ex-salariés<sup>1</sup> qui ont souhaité conserver la mutuelle.

Les personnes invalides atteignant l'âge de la retraite peuvent adhérer à la Mutuelle et la sortie des effectifs invalides correspond alors à une entrée dans les effectifs retraités.

Le groupe des « Mutuelle seule » est en run-off : c'est un groupe fermé auquel il n'est plus possible d'adhérer depuis 2006. Il ne peut que diminuer en effectif.

Les effectifs des « Loi Evin » regroupent les personnes sortant de portabilité qui souhaitent adhérer à la Mutuelle à titre onéreux en attendant de retrouver un emploi. Ces personnes adhèrent généralement pour une durée de l'ordre d'1 à deux ans.

<sup>1</sup> Le contrat facultatif réunit les anciens salariés désirant adhérer volontairement à la Mutuelle. Ceux-ci appartiennent soit à la population active (invalides, chômeurs) et adhèrent également au RPP, soit à la population retraitée et doivent adhérer au RAMA pour pouvoir être couverts par la Mutuelle.)

60,25% des assurés retraités ont quitté l'entreprise avant le 01/01/2009 et bénéficient de la contribution employeur gelée (CEG : l'employeur prend en charge la cotisation de son ancien salarié à hauteur de 270€ ; le solde restant à la charge du retraité). Cette somme est un avantage soumis à CSG.

Afin de compenser la sortie du dispositif de la CEG, la Mutuelle a mis en place un fonds de solidarité (FS) auquel contribuent les salariés et les employeurs des entités Gan et les retraités partis avant 2009. Les retraités des entités GAN partis ensuite bénéficient de ce fonds à hauteur de 156 € HT par an.

Amaline et SFPJ sont hors de ces dispositifs.

Contrat facultatif - En nombre	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	en % de la population retraitée
Bénéficiaires de la contribution entreprises (CEG)	1 520	1 595	56,97%
Bénéficiaires du Fonds de Solidarité (FS)	997	989	37,37%
Retraités hors CEG ou FS	6	6	0,22%
Loi Evin	52	50	1,95%
Invalides	93	96	3,49%
<b>Total Maintiens de droit - Contrat facultatif</b>	<b>2 668</b>	<b>2 736</b>	<b>100,00%</b>

## 2. Cotisations et fonds de solidarité

Les cotisations HT s'établissent à 2 171 363 € pour le contrat obligatoire (+1,3% par rapport à 2020) et à 1 324 196 € pour le contrat facultatif (-0,8% par rapport à 2020). Au total, le chiffre d'affaires augmente de 0,50 % (3 495 559€).

Les cotisations du contrat obligatoire augmentent très légèrement malgré la baisse des effectifs vue à fin décembre, ceci s'expliquant par une augmentation de recours aux CDD chez GGVE au premier semestre 2021 du fait de la crise sanitaire et du confinement et d'un pique d'activité en gestion collectives

Les cotisations du contrat facultatif diminuent à la suite de décès de retraités dont ceux adhérents en « Mutuelle seule » qui paient le montant de cotisation le plus élevé.

Cotisations en €	Exercice 2021	Exercice 2020	Evo N/N-1	
			En €	En %
Contrat obligatoire - Membres participants	647 997	639 676	8 321	1,3%
Contrat obligatoire - Entreprises	1 523 366	1 502 813	20 553	1,4%
<b>Total Actifs - Contrat obligatoire</b>	<b>2 171 363</b>	<b>2 142 489</b>	<b>28 874</b>	<b>1,3%</b>
Contrat facultatif - Membres participants - N	791 066	788 702	2 364	0,3%
Contrat facultatif - Membres participants - N-1			0	
Contrat facultatif - Entreprises - N	373 909	394 420	-20 511	-5,2%
Contrat facultatif - Entreprises - N-1			0	
Contrat facultatif - Fonds de solidarité	159 221	151 294	7 927	5,2%
<b>Total Maintiens de droit - Contrat facultatif</b>	<b>1 324 196</b>	<b>1 334 416</b>	<b>-10 220</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Total Contrat obligatoire et Contrat facultatif</b>	<b>3 495 559</b>	<b>3 476 905</b>	<b>18 654</b>	<b>0,5%</b>

Le fonds de solidarité bénéficie d'un apport de cotisations de 234 296 €, d'un prélèvement de 159 211 € (997 bénéficiaires) et s'établit à 2 636 297 € (en hausse de 75 075€). Les cotisations au Fonds de Solidarité sont indexées sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) et sont soumises à Taxe de Solidarité Additionnelle depuis le 01/10/2011.

Fonds de Solidarité en €	Exercice 2021	Exercice 2020	Evo N/N-1	
			En €	En %
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>2 561 222</b>	<b>2 480 028</b>	<b>96 553</b>	<b>4,1%</b>
Cotisations FS - Entreprises	98 720	96 799	1 921	2,0%
Cotisations FS - Actifs	98 720	96 799	1 921	2,0%
Cotisations FS - Maintiens de droit	36 857	38 890	-2 033	-5,2%
Allègement FS - Retraités	-159 221	-151 294	-7 927	5,2%
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>2 636 297</b>	<b>2 561 222</b>	<b>75 075</b>	<b>2,9%</b>

<b>Evolution du Fonds de Solidarité</b>	<b>75 075</b>	<b>81 194</b>
-----------------------------------------	---------------	---------------

### 3. Prestations et frais payés

Les prestations réglées par la Mutuelle sont en hausse (10,20% des montants réglés sur l'ensemble des contrats). Cette hausse est due à une reprise de la consommation après une année 2020 rythmée par les confinements successifs. Les frais iGestion représentent le montant facturé par Cegedim pour son intervention comme délégataire de service (liquidateur des prestations). Les coûts de gestion facturés par iGestion sont de 2,24% des cotisations.

Prestations et frais liés aux prestations payés en €	Exercice 2021	Exercice 2020	Evo N/N-1	
			En €	En %
Prestations CO	1 890 425	1 668 635	221 790	13,3%
Taxe médecins traitants CO	18 950	18 689	261	1,4%
Frais de gestion igestion	48 570	57 055	-8 485	-14,9%
Taxe co-vid	59 515			
<b>Contrat obligatoire</b>	<b>2 017 461</b>	<b>1 744 379</b>	<b>213 567</b>	<b>15,7%</b>
Prestations CF	1 048 076	1 072 210	-24 134	-2,3%
Taxe médecins traitants CF	9 615	9 776	-161	-1,6%
Frais de gestion igestion	29 621	19 974	9 647	48,3%
Taxe co-vid	32 996			
<b>Contrat facultatif</b>	<b>1 120 307</b>	<b>1 101 960</b>	<b>-14 649</b>	<b>1,7%</b>
<b>Total prestations et frais payés</b>	<b>3 137 768</b>	<b>2 846 339</b>	<b>198 918</b>	<b>10,2%</b>

En 2021, les provisions pour sinistres à payer ont diminué de 126 348 €. Cela s'explique par le ralentissement de l'effet de rattrapage de la consommation médicale constaté fin 2021 et par la quasi suppression du provisionnement de la contribution COVID, puisque cette dernière a été majoritairement réglée en 2021. Il subsiste dans les comptes 2021 la provision pour le solde de la contribution Covid (46 k€) qui est payable avant le 31 janvier 2022.

	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
Ouverture	429 766	305 000
Clôture (dont contribution Covid pour 46 418€)	303 418	429 766
<b>Evolution</b>	<b>-126 348</b>	<b>124 766</b>

#### 4. Ratios P/C

Le ratio P/C 2021 global s'établit à 97,5%, en hausse par rapport à 2020 (P/C 2020 de 91,1%).

La marge technique totale 2021 s'élève à 75 K€ (282 K€ en 2020).

Cette dégradation est principalement due à la progression des prestations pour 110 K€ et à la baisse des cotisations nettes de frais, à la suite de la mise en place de l'assistance Mutuaide dont le coût est de 78 000€ et à l'augmentation exceptionnelle de 36k€ des frais de fonctionnement refacturés par le Groupe (frais liés au départ de la précédente Responsable administrative). Ce dernier élément ne devrait pas être reconduit pour 2022.

En ce qui concerne le contrat obligatoire, il convient de noter que les prestations sont nettement orientées à la hausse (+8%), alors que celles du contrat facultatif diminuent de 3%.

En matière de cotisations nettes de frais, le contrat obligatoire voit celles-ci augmenter de 3,9% tandis que celles du contrat facultatif diminuent de 13,6%.

La ventilation des frais a été revue afin de mieux tenir compte de la réalité des coûts pour chaque contrat, ainsi :

- Les frais de gestion du délégataire IGestion et la cotisation Mutuaide sont répartis, entre le contrat obligatoire et le contrat facultatif, au prorata de ce que représente leurs cotisations respectives dans les cotisations totales soit, 62% vs. 38% ;
- Les frais de fonctionnement sont ventilés entre chaque contrat selon le temps passé par l'équipe de gestion de la MIG, soit 33% pour le contrat obligatoire et 67% pour le contrat facultatif ;
- La facture Normasys est imputée uniquement au contrat facultatif, puisqu'elle ne concerne que les retraités.

En euros	Exercice 2021	Exercice 2020	Evo N/N-1	
			En valeur	En %
Total cotisations CO nettes de frais	1 988 436	1 914 206	74 230	3,9%
<i>Cotisations HT Contrat obligatoire</i>	2 171 363	2 142 489	28 874	1,3%
- <i>Frais iGestion</i>	-48 570	-57 055	-8 485	-14,9%
- <i>Frais de fonctionnement</i>	-85 904	-171 228	-85 324	-49,8%
- <i>Mutuaide</i>	-48 452			
Prestations Contrat obligatoire	1 910 234	1 766 599	143 635	8,1%
<i>Prestations payées au 31/12/N</i>	1 730 234	1 495 091	235 143	15,7%
<i>Prestations payées pour en N+1 pour N</i>		173 026		
<i>Provision pour prest. à payer N+1</i>	180 000	186 000	-6 000	-3,2%
<i>Provision pour Contribution Covid à payer N+1</i>		85 508	-85 508	-100,0%
<i>Boni/mali sur prestations</i>			12 974	
<b>P/C Contrat obligatoire</b>	<b>96,1%</b>	<b>92,3%</b>		
Marge Technique Contrat obligatoire	78 202	147 607	-69 405	-47,0%
Total cotisations CF nettes de frais	1 083 991	1 254 500	-170 509	-13,6%
<i>Cotisations HT Contrat facultatif</i>	1 324 196	1 334 416	-10 220	-0,8%
- <i>Frais iGestion</i>	-29 621	-19 974	-9 647	48,3%
- <i>Frais de fonctionnement + Normasys</i>	-181 036	-59 942	-121 094	14,4%
- <i>Mutuaide</i>	-29 548			
Prestations Contrat facultatif	1 086 666	1 120 395	-33 729	-3,0%
<i>Prestations payées au 31/12/N</i>	1 009 666	970 137	39 529	4,1%
<i>Prestations payées pour en N+1 pour N</i>		52 204		
<i>Provision pour prest. à payer N+1</i>	77 000	97 000	-20 000	-20,6%
<i>Provision pour Contribution Covid à payer N+1</i>		53 258	-53 258	-100,0%
<i>Boni/mali sur prestations</i>			44 796	
<b>P/C Contrat facultatif</b>	<b>100,2%</b>	<b>89,3%</b>		
Marge Technique Contrat facultatif	-2 675	134 105	-136 780	-102,0%
Total cotisations totales nettes de frais	3 072 427	3 168 706	- 96 279	-3,0%
<i>Cotisations HT totales</i>	3 495 559	3 476 905	18 654	0,5%
- <i>Frais iGestion</i>	-78 191	-77 029	1 162	1,5%
- <i>Frais de fonctionnement + Normasys</i>	-266 941	-231 170	35 771	15,5%
- <i>Mutuaide</i>	-78 000			
Prestations totales	2 996 900	2 886 994	109 906	3,8%
<i>Prestations payées au 31/12/N</i>	2 739 900	2 465 228	274 672	11,1%
<i>Prestations payées pour en N+1 pour N</i>		225 230		
<i>Provision pour prest. à payer</i>	257 000	283 000	-26 000	-9,2%
<i>Provision pour Contribution Covid à payer N-1</i>	0	138 766	-138 766	-100,0%
			57 770	
<b>P/C Global</b>	<b>97,5%</b>	<b>91,1%</b>		
Marge Technique Totale	75 527	281 712	-206 185	-73,19%

## 5. Répartition de la consommation médicale par poste de prestations

**Pour le contrat obligatoire**, les prestations survenues en 2021 vues à fin février 2022 augmentent de 13% par rapport à l'année précédente, vue à la même période. Les principales augmentations s'observent sur les postes optique (+73k€), Implants et prothèses dentaires (+50k€) et Médecines douces (+27k€).

En euros	Survenance 2021		Survenance 2020		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Orthodontie	118 294	6,52%	97 908	6,10%	20 386	20,82%
Implant et prothèses dentaires	354 652	19,54%	304 832	18,99%	49 820	16,34%
Auxiliaires médicaux	28 929	1,59%	24 738	1,54%	4 191	16,94%
Pharmacie remboursée	76 713	4,23%	82 294	5,13%	-5 582	-6,78%
Optique et lentilles NR SS	641 354	35,33%	568 466	35,42%	72 888	12,82%
Appareillage	46 016	2,54%	53 398	3,33%	-7 383	-13,83%
Médecines douces + diététiciens	211 850	11,67%	184 561	11,50%	27 289	14,79%
Hospitalisation et actes chirurgicaux	47 824	2,63%	54 508	3,40%	-6 684	-12,26%
Autres postes	289 451	15,95%	234 408	14,60%	55 043	23,48%
<b>TOTAL</b>	<b>1 815 083</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 605 115</b>	<b>100,00%</b>	<b>209 968</b>	<b>13,08%</b>

**Pour le contrat facultatif**, les prestations survenues en 2021 vues à fin février 2022 augmentent de 6% par rapport à l'année précédente, vue à la même période. En valeur, trois postes expliquent cette augmentation : l'appareillage (+62k€), les Implants et prothèses dentaires (+34 k€) et les Médecines douces (+18K€).

En euros	Survenance 2021		Survenance 2020		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Orthodontie	5 698	0,54%	2 407	0,24%	3 290	136,68%
Implant et prothèses dentaires	218 628	20,81%	184 156	18,63%	34 472	18,72%
Auxiliaires médicaux	17 664	1,68%	23 368	2,36%	-5 704	-24,41%
Pharmacie remboursée	73 252	6,97%	91 846	9,29%	-18 594	-20,25%
Optique et lentilles NR SS	274 987	26,17%	263 412	26,65%	11 575	4,39%
Appareillage	174 707	16,63%	112 550	11,39%	62 156	55,23%
Médecines douces + diététiciens	71 284	6,79%	53 080	5,37%	18 204	34,29%
Hospitalisation et actes chirurgicaux	83 480	7,95%	150 296	15,21%	-66 816	-44,46%
Autres postes	130 896	12,46%	107 251	10,85%	23 646	22,05%
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 596</b>	<b>100,00%</b>	<b>988 367</b>	<b>100,00%</b>	<b>62 229</b>	<b>6,30%</b>

Détail par postes : Contrat obligatoire (Prestations 2021 réglées au 28/02/2022)

Contrat Obligatoire	Survenance 2021		Survenance 2020		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Honoraires médicaux	175 764	9,68%	149 159	9,29%	26 605	17,84%
Actes chirurgicaux	2 772	0,15%	2 430	0,15%	343	14,10%
Radiologie	915	0,05%	838	0,05%	77	9,23%
Analyses	295	0,02%	160	0,01%	135	84,41%
Soins dentaires	3 228	0,18%	2 650	0,17%	578	21,82%
Prothèses dentaires	228 897	12,61%	195 877	12,20%	33 020	16,86%
Orthodontie	118 294	6,52%	97 908	6,10%	20 386	20,82%
Parodontologie	65 855	3,63%	40 085	2,50%	25 770	64,29%
Implant dentaire	122 527	6,75%	106 305	6,62%	16 222	15,26%
Auxiliaires médicaux	28 929	1,59%	24 738	1,54%	4 191	16,94%
Pharmacie 65%	93	0,01%	147	0,01%	-54	-36,56%
Pharmacie 35%	0	0,00%	0		0	
Pharmacie 30%	49 712	2,74%	46 742	2,91%	2 970	6,35%
Pharmacie 15%	25 539	1,41%	34 114	2,13%	-8 575	-25,14%
Pharmacie Vaccin	1 370	0,08%	1 292	0,08%	77	5,96%
Sevrage tabagique	151	0,01%	200	0,01%	-49	-24,46%
Contraception	1 908	0,11%	1 276	0,08%	631	49,46%
Optique	522 545	28,79%	465 894	29,03%	56 651	12,16%
Lentilles NR SS	118 809	6,55%	102 572	6,39%	16 237	15,83%
Kératotomie	15 505	0,85%	8 100	0,50%	7 405	91,42%
Appareillage	46 016	2,54%	53 398	3,33%	-7 383	-13,83%
Hospitalisation	970	0,05%	1 582	0,10%	-611	-38,66%
Forfait hospitalier	0	0,00%	0		0	
Chambre particulière	43 317	2,39%	49 073	3,06%	-5 756	-11,73%
Lit accompagnant	764	0,04%	1 423	0,09%	-659	-46,33%
Transport	0	0,00%	147	0,01%	-147	-100,00%
Cures	3 319	0,18%	2 271	0,14%	1 048	46,12%
Médecines douces	198 968	10,96%	177 092	11,03%	21 876	12,35%
Psychologues	15 048	0,83%	18 463	1,15%	-3 415	-18,50%
Franchise RPP	0	0,00%	0		0	
Régul	3 469	0,19%	7 714	0,48%	-4 245	-55,03%
Psychomotriciens	7 221	0,40%	5 994	0,37%	1 227	20,47%
Diététiciens	12 882	0,71%	7 469	0,47%	5 413	72,47%
<b>TOTAL</b>	<b>1 815 083</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 605 115</b>	<b>100,00%</b>	<b>209 968</b>	<b>13,08%</b>

## Contrat facultatif (Prestations 2021 réglées au 28/02/2022)

Contrat Facultatif	Survenance 2021		Survenance 2020		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Honoraires médicaux	73 141	6,96%	68 473	6,93%	4 667	6,82%
Actes chirurgicaux	3 309	0,32%	3 504	0,35%	-195	-5,56%
Radiologie	2 071	0,20%	2 508	0,25%	-438	-17,45%
Analyses	1 954	0,19%	1 937	0,20%	16	0,83%
Soins dentaires	7 127	0,68%	557	0,06%	6 571	1180,42%
Prothèses dentaires	120 710	11,49%	119 022	12,04%	1 687	1,42%
Orthodontie	5 698	0,54%	2 407	0,24%	3 290	136,68%
Parodontologie	31 779	3,02%	20 147	2,04%	11 632	57,74%
Implant dentaire	90 791	8,64%	64 577	6,53%	26 214	40,59%
Auxiliaires médicaux	17 664	1,68%	23 368	2,36%	-5 704	-24,41%
Pharmacie 65%	5 393	0,51%	6 559	0,66%	-1 166	-17,78%
Pharmacie 30%	43 341	4,13%	45 291	4,58%	-1 949	-4,30%
Pharmacie 15%	24 243	2,31%	39 692	4,02%	-15 449	-38,92%
Pharmacie Vaccin	275	0,03%	305	0,03%	-30	-9,73%
Contraception	59	0,01%	0	0,00%	59	
Optique	261 068	24,85%	254 191	25,72%	6 877	2,71%
Lentilles NR SS	13 920	1,32%	9 221	0,93%	4 698	50,95%
Kératotomie	50	0,00%	50	0,01%	0	0,00%
Appareillage	174 707	16,63%	112 550	11,39%	62 156	55,23%
Hospitalisation	23 539	2,24%	17 980	1,82%	5 559	30,92%
Forfait hospitalier	14 165	1,35%	9 170	0,93%	4 995	54,47%
Chambre particulière	42 467	4,04%	119 559	12,10%	-77 092	-64,48%
Lit accompagnant	0	0,00%	83	0,01%	-83	-100,00%
Transport	610	0,06%	261	0,03%	349	133,42%
Cures	12 678	1,21%	4 430	0,45%	8 248	186,18%
Médecines douces	67 890	6,46%	51 685	5,23%	16 205	31,35%
Psychologues	240	0,02%	360	0,04%	-120	-33,33%
Régul	8 046	0,77%	8 753	0,89%	-708	-8,08%
Psychomotriciens	270	0,03%	330	0,03%	-60	-18,18%
Diététiciens	3 394	0,32%	1 395	0,14%	1 999	143,30%
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 596</b>	<b>100,00%</b>	<b>988 367</b>	<b>100,00%</b>	<b>62 229</b>	<b>6,30%</b>

## 6. Autres produits techniques et provisions pour participation aux excédents

Le fonds de solidarité, institué par l'accord du 31 décembre 2009, vise à organiser une solidarité intergénérationnelle entre les différentes populations bénéficiaires de la couverture des frais de santé. Il est financé de façon récurrente par les employeurs, les salariés actifs et les anciens salariés partis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les cotisations relatives au fonds de solidarité, nettes des allègements de cotisation au profit des anciens salariés, sont enregistrées en "autres produits techniques", ce qui correspond à la part des cotisations mises en réserve pour les nouveaux retraités partis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En contrepartie, la provision pour participation aux excédents a été dotée du même montant. Elle s'établit à 2 636 297€.

<b>Provision pour participation aux excédents</b>	<b>En €</b>
dotation initiale employeurs	800 000
dotation 2010	283 132
dotation 2011	248 601
dotation 2012	235 372
dotation 2013	185 500
dotation 2014	153 866
dotation 2015	137 463
dotation 2016	124 340
dotation 2017	113 186
dotation 2018	102 015
dotation 2019	96 553
dotation 2020	81 194
dotation 2021	75 075
<b>total</b>	<b>2 636 297</b>

## 7. Placement et produits financiers

Le portefeuille correspondant au fonds de la Mutuelle et au fond de Solidarité est majoritairement investi en produits de taux (82%) et le solde en OPCVM monétaire (13%) et OPCVM actions (5%).

## 8. Autres charges techniques

Elles s'établissent à 160 337€ en 2021 contre 93 841€ en 2020.

L'augmentation est due aux honoraires des commissaires aux comptes pour 3K€, les frais d'organisation de l'AG de 13 k€ et la première année d'amortissement des frais liés à la mise à disposition du réseau Sévéane pour 75k€. En revanche, la provision pour dépréciation des créances a diminué de 25k€.

	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2021/2020</b>
Autres charges externes	48 182	45 635	2 547
Impôts et taxes et versements assimilés	1 034	-734	1 768
Autres charges de gestion courante	35 674	22 640	13 034
Dotation aux amortissements	74 772	0	74 772
Variation de la dotation aux clients douteux	0	0	0
Provision pour dépréciation	675	26 300	-25 625
<b>total charges techniques</b>	<b>160 337</b>	<b>93 841</b>	<b>66 496</b>

## 9. Résultat de l'exercice

L'exercice 2021 dégage un résultat de 43 798€ après IS contre 261 981 € en 2020.

L'écart s'explique principalement :

- par l'augmentation des prestations pour un montant de prestations pour un montant de 292k€ ;
- par les frais de fonctionnement refacturés par Gan Assurances s'élèvent pour 2 mois à 51 779€, par Groupama Gan Vie pour 10 mois à 155 626 € et les frais d'interim couvrant la période de mars à aout 2021 à 52 910 € soit un total de 260 316 € contre 224 546 € pour 2020 ;
- par la Souscription de garanties d'assistance auprès de Mutuaide permettant à l'ensemble des bénéficiaires de la MIG d'avoir recours à ses services en cas de problème de santé pour un montant estimé à 78k€ ;
- par l'amortissement de la mise à disposition du réseau Sévéane pour un montant de 75k€.

## C. Analyse du bilan et de la situation financière

### 1. Fonds propres et proposition d'affectation du résultat

Les fonds propres de la Mutuelle s'établissent à 10 345 575€ en 2021 contre 10 301 777 € en 2020, soit une augmentation de 0,43%.

	Exercice 2021	Exercice 2020
Fonds d'établissement constitué	228 600	228 600
Réserves statutaires ou contractuelles	2 360 771	2 319 981
Réserve d'Entraide et de Solidarité du contrat facultatif	1 523 550	1 523 550
Réserve de solvabilité (fiscale)	891 515	891 515
Réserve libre contrat obligatoire	3 860 814	3 744 909
Réserve libre contrat facultatif	1 412 276	1 306 989
Report à nouveau	24 252	24 252
Résultat de l'exercice après IS	43 798	261 981
<b>Total</b>	<b>10 345 575</b>	<b>10 301 777</b>

Le résultat fiscal s'élève à 40 543€ après réintégration des plus-values latentes 2021 et de la dotation à la PPE et déduction des plus-values latentes 2020 et de la taxe Covid 2021. Le Résultat comptable après IS se monte à 43 798€.

Résultat comptable avant IS (en €)			50 157
<b>Réintégrations</b>			<b>347 887</b>
Taxe Covid 2021			
Plus values latentes sur placement 2021		272 812	
Dotation PPE		75 075	
<b>Déductions</b>			<b>-357 501</b>
Plus values latentes sur placement 2020		-311 083	
Plus values de cession non imposable			
Ecart de réévaluation fiscal entrée en fiscalité			
Taxe Covid 2021		-46 418	
Résultat fiscal			<b>40 543</b>
IS taux réduit sur les 38 120 premiers euros		5 718	
IS taux plein (26,5%)		642	
IS à payer		<b>6 360</b>	
Résultat comptable après IS			43 798

**Proposition d'affectation du résultat : 43 798€**

Selon l'article 47 des statuts de la mutuelle, les excédents annuels de produits sur les charges sont affectés en priorité à un fonds de réserves à raison de 50%. Le prélèvement cesse d'être obligatoire quand le montant du fonds de réserves atteint les trois quarts du total des prestations mises à la charge de la mutuelle pendant l'année précédente.

Le solde est affecté aux réserves des contrats obligatoire et facultatif au prorata de leur contribution à la marge technique

Article 47 des statuts (L212-1 du code de la mutualité) :

Dotation maximale des réserves contractuelles =  $\frac{3}{4}$  de la charge des sinistres de l'année précédente

Charge de prestations en 2020 (ligne 4a)	2 846 339
75% de cette charge	2 134 754
Montant des réserves statutaires au 31/12/2021	2 360 771

**Reste à doter pour la réserve statutaire** **0**

Résultat 2021 après IS 43 798

Dotation à la réserve statutaire 0

Résultat restant à affecter 43 798

Contribution du contrat obligatoire et du contrat facultatif à la marge technique 2021 :

Résultat CO : 78 202€ soit 103,54 % du résultat technique

Résultat CF : -2 675€ soit -3,54 % du résultat technique

Le solde peut être affecté aux réserves facultatives en fonction de la contribution de chacun des contrats au résultat technique :

103,54 % de 43 798 = 45 349€ à affecter à la réserve facultative du contrat obligatoire

-3,54 % de 43 798 = -1 551€ à affecter à la réserve facultative du contrat facultatif

Etant donné que l'affectation à la réserve facultative du contrat facultatif est négative, la totalité du résultat à affecter sera crédité sur la réserve du contrat obligatoire (soit 43 798€).

## 2. Placements

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes	
			En €	En %
<b>Actions et parts d'autres OPCVM</b>				
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987	444 560	848 036	403 476	90,8%
GROUP. CONVERT. G FCP 3 DEC - FR0010890400	123 105	143 531	20 426	16,6%
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919	106 211	144 636	38 425	36,2%
GROUP. ENTREPRISES - FR0010213355	843 979	835 083	-8 896	-1,1%
<b>Sous-total</b>	<b>1 517 855</b>	<b>1 971 286</b>	<b>453 431</b>	<b>29,9%</b>
<b>Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>				
GROUP. CR.EURO CT I SI. 4DEC - FR0000171837	2 013 719	2 254 914	241 195	12,0%
GROUPAMA ULT SH TER BD G FCP3D - FR0012599637	4 935 207	4 933 300	-1 907	0,0%
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085	426 516	558 097	131 581	30,9%
GROUP. CREDIT EURO GC - FR0010990077	594 537	721 538	127 000	21,4%
GROUP. CT EURO CT G SI 3DEC - FR0010890467	3 422 501	3 185 914	-236 587	-6,9%
<b>Sous-total</b>	<b>11 392 480</b>	<b>11 653 762</b>	<b>261 282</b>	<b>2,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 910 335</b>	<b>13 625 048</b>	<b>714 714</b>	<b>5,5%</b>

### Pour information - Disponibilités

BNP PARIBAS - Comptes bancaires de dépôts à vue	<b>315 102</b>	<b>315 102</b>
CACEIS - Comptes bancaires de dépôts à vue	<b>185 187</b>	<b>185 187</b>

La valeur de réalisation des placements de la Mutuelle augmente entre 2020 et 2021 de 13 557 636€ à 13 625 048€. Les plus-values latentes s'établissent à hauteur de 714 714€.

La stratégie de gestion des actifs de la Mutuelle vise à préserver ces actifs au travers d'une gestion « en bon père de famille ». En conséquence, les investissements en produits de taux (obligations et assimilés) et en OPCVM de trésorerie sont privilégiés mais en fonction des opportunités de marché permettant de capter de la rentabilité, des investissements en OPCVM « actions » sont réalisables, sans qu'ils puissent excéder 10% du total des actifs gérés.

En ce sens, un mandat de gestion a été signé entre la Mutuelle Interentreprises Gan et Groupama Asset Management, liberté étant laissée aux gérants des fonds de mettre en place une allocation tactique au mieux des intérêts de la Mutuelle.

Le conseil d'administration a approuvé cette stratégie financière.

## D. Perspectives 2022

L'année 2021 a connu un effet de rattrapage de la consommation médicale par rapport à 2020 qui avait été marquée par des mesures de confinement et de moindre accès aux professionnels de santé ayant entraîné une diminution des prestations remboursées.

Il est raisonnable de penser que l'exercice 2022 ne connaîtra pas une dynamique des dépenses aussi soutenue et que nous observerons un retour à des évolutions plus habituelles.

Mutuaide a décidé de revoir les garanties d'assistance qui avaient été mises en place en 2021. Les adhérents de la MIG vont pouvoir bénéficier de meilleures garanties sans modification des coûts. La mise en place est prévue pour le 01/07/2022.

## E. Autres informations

### 1. Entreprises souscriptrices

Les contrats de la Mutuelle Interentreprises du Gan sont souscrits par :

Gan Assurances  
Gan Prévoyance  
Gan Patrimoine  
Groupama Gan Vie  
Société Française de Protection Juridique  
Amaline Assurances.

### 2. Conventions passées avec d'autres organismes

#### 2.1 Convention CETIP

Sous la marque iGestion, la gestion des prestations de la Mutuelle Interentreprises du Gan est déléguée au Cetip, filiale de Cegedim.

#### 2.2. Convention avec les entreprises souscriptrices des contrats

Les frais de fonctionnement de la Mutuelle (personnel, logistique, informatique, téléphonie) sont refacturés à la Mutuelle par Gan Assurances. Pour les mois de janvier et février 2021, puis par Groupama Gan Vie pour le reste de l'exercice 2021.

### 3. Mandats et fonctions des administrateurs au 31 décembre 2021

ADMINISTRATEURS	FONCTIONS	AUTRES MANDATS
Nicolas BOUCQUEY	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes <b>Président</b>	Membre du GIE TPG (tiers payant groupe)
Françoise VUIDEPOT	Membre Participant <b>Vice-Présidente</b>	Aucun
Olivier RIEY	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes <b>Trésorier</b>	Aucun
Julien THOURAUD	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes <b>Trésorier adjoint</b>	Aucun
Laurent MERLEN	Membre Participant <b>Secrétaire</b>	Aucun
Jean-Pierre DARRY	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes <b>Secrétaire adjoint</b>	Administrateur de APECITA
Marc BERNSTEIN	Membre participant	Aucun
Jean-François BESNARD	Membre Participant	Administrateur de l'ASARPA & de ADSA
Brigitte GEORGE	Membre Participant	Aucun
Jean-François BERTON	Membre Participant	Aucun
Ghislaine REININGER	Membre Participant	Aucun
Nadine TEOULE	Membre Participant	Aucun

#### **4. Sommes versées aux administrateurs en 2021**

Des remboursements de frais de déplacement et de repas ont été versés pour un montant de 284 € à des administrateurs non-salariés.

Les frais de déplacements des administrateurs et des représentants des CSE salariés des entreprises souscriptrices des contrats sont payés par celles-ci.

#### **5. La rémunération du dirigeant opérationnel**

La Mutuelle Interentreprises du Gan ne compte pas dans ses rangs de dirigeants salariés. Aucune rémunération n'a donc été versée dans ce cadre, conformément aux articles L. 114-7 et L. 211-14 du Code de la Mutualité.